

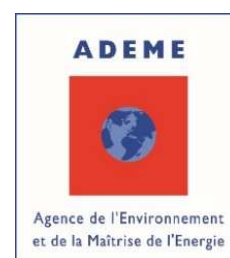


PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



Evaluation des enjeux économiques

Juin 2019



SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
367, avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69
Fax : 04 79 69 06 00
E-mail : inddigo@inddigo.com

www.inddigo.com

1. ANALYSE ECONOMIQUE

Ce chapitre situe les ordres de grandeur qui permettront de maîtriser au mieux les coûts et évalue les incidences financières des prescriptions du Plan.

Le Plan met principalement l'accent sur « l'investissement » :

- d'une part dans des infrastructures structurantes permettant à la fois de garantir une amélioration forte du recyclage des déchets (déploiement et renforcement des PAV pour la collecte séparée, déploiement du réseau de déchèteries, tri des encombrants, compostage,) et de garantir le traitement des déchets résiduels (capacités suffisantes, y compris en situations exceptionnelles)
- d'autre part dans le changement de comportement. Le Plan décline de nombreuses propositions d'actions, afin d'atteindre les objectifs fixés, ce qui va se traduire par une mobilisation de moyens financiers importants, notamment de moyens humains. Néanmoins, ces actions prévues dans le Plan, s'inscrivent à la fois dans une perspective d'augmentation de la valorisation (déchèterie et collectes séparées) mais aussi de diminution des quantités de déchets à la charge des collectivités, et par conséquent il est logique que la diminution des quantités se traduise par une maîtrise des coûts à la charge des collectivités, toutes choses étant égales par ailleurs.

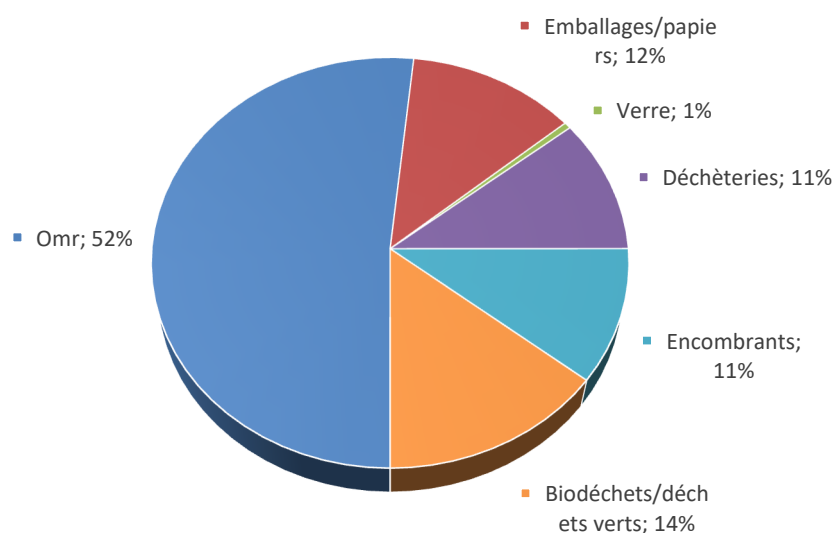
1.1 ETAT DES LIEUX ECONOMIQUE

1.1.1 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Les déchets ménagers représentent 49% des tonnages de déchets identifiés sur la Martinique en 2016 et 31% de l'estimation du gisement de déchets.

La démarche Compta-Coût® dans laquelle se sont engagées les collectivités martiniquaises fait ressortir que le coût aidé de la gestion des déchets sur la Martinique est de 187 €/habitant/an (données matrices Compta-Coût® 2015 et 2014). Le coût aidé correspond à la totalité des coûts diminués des recettes et subventions.

Les coûts aidés sont répartis de la manière suivante :



Le Taux de couverture des coûts du service par la TEOM a été estimé à 71%. Le reste étant alimenté par le budget général.

Il est à noter que cette approche, même si elle reste la plus précise possible ne représente pas le coût réel des coûts générés par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers. En effet, certains coûts relatifs aux déchets ménagers ne sont pas mesurables :

- Les coûts réels engagés par les éco-organismes pour la gestion des déchets ménagers en Martinique ne se réduisent pas aux financements versés par ces derniers aux collectivités, et les contributions versées par les entreprises ne peuvent être fléchées sur le lieu de consommation du produit.
- Les marges (positives ou négatives) des prestataires ne peuvent pas être identifiées.
- Le fait que les installations de traitement des déchets gèrent dans la plupart des cas des déchets d'activités économiques en plus de déchets ménagers fait que des équilibres économiques se créent sans qu'il ne puisse réellement être identifié la part liée aux déchets ménagers.
- Les coûts générés par le nettoyage ne rentrent pas dans la démarche Compta-Coût® alors qu'une partie de l'activité de ce service peut être liée à la gestion des déchets (collecte de dépôts sauvages).

1.1.2 DECHETS NON MENAGERS

Les déchets non ménagers représentent 51% des tonnages de déchets identifiés sur la Martinique en 2016 et 69% de l'estimation du gisement de déchets.

Les données précises sur les coûts de ces déchets sont difficilement identifiables par le Plan :

- D'une part, parce qu'il n'y a pas d'étude sur la thématique permettant d'identifier un pourcentage du PIB, un chiffre d'affaire ou tout autre indicateurs potentiels de la gestion des déchets non ménagers en Martinique,
- Et d'autre part, les entreprises, autres que les opérateurs de déchets, n'identifient pas systématiquement les coûts réels afférents à la gestion des déchets qu'elles génèrent.

1.2 BILAN

Il n'est donc pas aisé de déterminer avec précision le coût réel de la gestion globale des déchets (ménagers et non ménagers) en Martinique avec les données actuellement disponibles.

1.3 EVALUATION ECONOMIQUE DU PLAN

Dans ces conditions, l'évaluation économique du Plan ne peut que se limiter à des ordres de grandeurs de moyens à engager pour la mise en œuvre du Plan par les collectivités à compétence collecte et traitement.

1.3.1 EVALUATION ECONOMIQUE DES MOYENS A ENGAGER POUR LA PREVENTION ET LA COLLECTE

Ces investissements prévisionnels sont indicatifs, et à la limite entre investissement et frais de fonctionnement pour certains postes comme la communication. Néanmoins, ce poste sera déterminant dans les années à venir en Martinique, car seul le dialogue de proximité avec tous les usagers (ménages et entreprises) aura un véritable impact sur le changement de comportement pour faire baisser les tonnages de déchets résiduels.

La communication « de masse » atteint très vite ses limites dans ces domaines où le changement de comportement est déterminant : comment inciter l'utilisateur à séparer ses déchets de cuisine ? Pourquoi le faire ? Quels avantages ou « bénéfices » ?

Seule l'approche de type « one to one » donne des résultats, car elle permet d'être dans une dynamique « gagnant-gagnant ». Une meilleure compréhension de l'utilisateur du service public et connaissance de ses habitudes et ses préférences, permet à la collectivité d'adapter ses services avec des offres correspondant aux attentes.

Cette approche demande des moyens humains (donc financiers) conséquents, et donc de lourds moyens de communication sont prévus, considérés comme un réel investissement nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan.

	Montant des investissements 2019-2031 (€ HT)
Politique de prévention	8 400 000
Harmonisation et renforcement des collectes sélectives	2 000 000
Etudes	1 000 000
Communication	7 000 000
Total	18 400 000

Figure 1: Investissement publics à programmer pour la prévention et la collecte

1.3.2 EVALUATION ECONOMIQUE POUR VALORISATION ET LE TRAITEMENT

Le tableau ci-dessous recense uniquement les investissements prévisionnels pour la réalisation des équipements publics (direct ou indirect). Les investissements prévus dans l'état des lieux qui sont déjà en cours de mise en place ne sont pas repris ici.

	Montant des investissements 2019-2031 (€ HT)
Réseau de déchèteries (9 sites)	16 400 000
Centre de tri en extension	15 000 000
Travaux valorisation énergétique UIOM	15 000 000
Total	46 400 000

Figure 2 : Investissements à financer direct ou indirect par le service public

D'autres ordres de grandeurs pour les CSR peuvent être données :

- Les coûts d'investissement sont en moyenne de 4,8 millions d'euros pour une unité de préparation de CSR de 100 000t.
- Pour une unité d'utilisation, ils sont de l'ordre de 2 millions d'euros par MW de puissance.

1.3.3 INVESTISSEMENTS DE LA PART DES AUTRES ACTEURS

A ces investissements publics s'ajoutent des investissements pouvant être portés par le secteur privé, si les conditions économiques le permettent, tels que :

- Les installations de traitement des matières de vidanges
- Les unités de préparation et de combustions des CDD et des CSR
- Les installations et actions émanant des milieux associatifs (recycleries...)

- Des installations de traitement privées.
- ...

L'avancement actuel des projets et les incertitudes liées aux évolutions tant économiques (fluctuations des coûts de l'énergie et de revente de l'énergie, prix de rachat des matières premières secondaires,,), technologiques, commerciales que foncières, ne permettent pas d'estimer de manière précise les montants totaux de ces installations et actions.

1.4 FINANCEMENTS

1.4.1 FONDS EUROPEENS

La Martinique bénéficie pour la période 2014-2020 de 857 millions d'euros de fonds européens. La contribution du FEDER (Fond Européen de Développement Régional) s'élève à 445,1 M€ et celle du Fond Social Européen (FSE)/CTM à 73,3 M€.

La stratégie et les objectifs visés par ces fonds sont détaillés dans le document intitulé Programme Opérationnel FEDER-FSE disponible sur le site internet de la CTM.

Parmi les axes du programme opérationnel, deux concernent notamment la gestion des déchets avec des seuils et des critères d'éligibilité adaptés :

Il est à noter que la réalisation d'un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Martinique, conforme à la réglementation en vigueur est une condition ex-ante du versement de ces aides par l'Europe.

- Axe 5 : La Compensation des surcoûts liés à l'ultra périphéricité et aux autres handicaps structurels
 - Sous mesure 5.2.2 : transport de déchets / Export de matières premières secondaires issues de déchets couvrant jusqu'à 100% des coûts de transport du port ou aéroport du DOM concerné jusqu'au port ou aéroport européen, des déchets pour lesquels aucune filière de traitement et de valorisation n'existe en Martinique.
- Axe 6 : La Préservation et valorisation de l'environnement avec trois sous mesures
 - Sous mesure 6.1.1 : concerne les études, travaux et actions de de communications visant à la prévention et la réduction des déchets
 - Sous mesure 6.1.2 : finançant les études et projets permettant d'augmenter les quantités valorisées
 - Sous mesure 6.3.1 relative à l'amélioration de la gestion des eaux usées et pluviales

1.4.2 CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION

Le contrat de convergence et de transformation (CCT), a été signé le 8 juillet 2019 au ministère des Outre-mer, en présence du Président de la République et du Premier Ministre, par l'État, la Collectivité Territoriale de la Martinique et les trois communautés d'agglomération (CACEM, CAESM et CAPNORD). Il est la traduction concrète des ambitions arrêtées dans le Livre Bleu Outre-Mer présenté le 28 juin 2018 au Palais de l'Élysée sur la base de projets des Assises des Outre-Mer conduites dans les territoires dès juillet 2017.

La concertation entre l'État, la Collectivité Territoriale de Martinique et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale permet de contractualiser un engagement de 473,9 millions d'euros, État 182,4 M€, Collectivité Territoriale de Martinique 268,5 M€, EPCI 23 M€. Combiné aux crédits valorisés des signataires (État 103,3 M€, CTM 78,4 M€, EPCI 4,1 M€), des Fonds Européens (145,3 M€) et des autres partenaires (48,6 M€), cet effort permettra de financer 853,6 millions d'euros d'opérations sur la période 2019-2022

Le point 2 du CCT « Investir dans les filières porteuses » intègre le volet économie circulaire pour le lequel 13 M€ sont contractualisés et permettront de financer les projets de valorisation et traitement notamment retenus par le Plan, au travers d'un outil spécifique : le Programme Territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD).

Ce PTMD est le fruit d'une démarche partenariale entre la Collectivité Territoriale de Martinique, l'État et l'ADEME visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, de protection de l'environnement et de développement durable en cohérence avec la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV).

Le PTMD fixe les orientations et les moyens nécessaires à la politique locale de maîtrise des déchets, et de développement de l'économie circulaire en Martinique.

En 2018, le PTMD a mobilisé près de 5,3 M€ d'aide en soutien à 32 projets (moyenne de 165 k€ par projet).
Plan d'action territorialisé des filières REP.

Les Filières REP se sont regroupées pour mettre en œuvre des actions communes au sein de la Plateforme REP Caraïbes. Des plans d'actions territoriaux vont découler de cette démarche avec des possibilités de financement d'actions. Cette démarche est en cours de mise en œuvre actuellement.

1.4.3 FONDS DIVERS DE L'ÉTAT (FOND EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT, BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS...)

○ Fond exceptionnel d'investissement

Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) est un dispositif de participation financière de l'État destiné à accélérer la réalisation d'investissements publics, à fort impact sur l'emploi et la commande publique, nécessaires au rattrapage du retard des outre-mer en matière d'équipements publics structurants.

Doté de 500 M€ sur le quinquennat pour l'ensemble des outre mers, le FEI est au service du développement local, du rattrapage en termes d'investissements structurants et du financement des projets indispensables à la vie des entreprises. Un appel à projet annuel est lancé par le Préfet au niveau régional selon les orientations arrêtées pour l'année. Ces orientations entrent dans les objectifs de la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

○ Caisse des dépôts et consignation, BPI

Sur l'ensemble du quinquennat, la Caisse des Dépôts apportera une contribution de 3 M€ de prêts et 100 M€ de fonds propres. La Banque des Territoires, l'Agence Française de Développement (AFD) et Bpifrance seront les acteurs clefs d'un nouveau dispositif d'intervention doté de 400 M€ destiné à soutenir le développement économique des territoires ultramarins.

○ Aides de l'AFD

40 M€ dédiés aux dispositifs de soutien aux collectivités des Outre-Mer sont mis en œuvre par l'AFD. Ces crédits financent des emprunts bonifiés, la mise en œuvre du « fonds vert » et un appui direct à la maîtrise d'ouvrage au profit des collectivités des Outre-Mer.

1.4.4 APPELS A PROJETS OU A MANIFESTATION PONCTUELS ET SPECIFIQUES

Des appels à projet ou à candidature sont lancés par les différents acteurs sur des thématiques ou déchets spécifiques (ex sur s CSR ou les biodéchets) et viennent en complément des financements et soutien des actions retenues par le Plan.

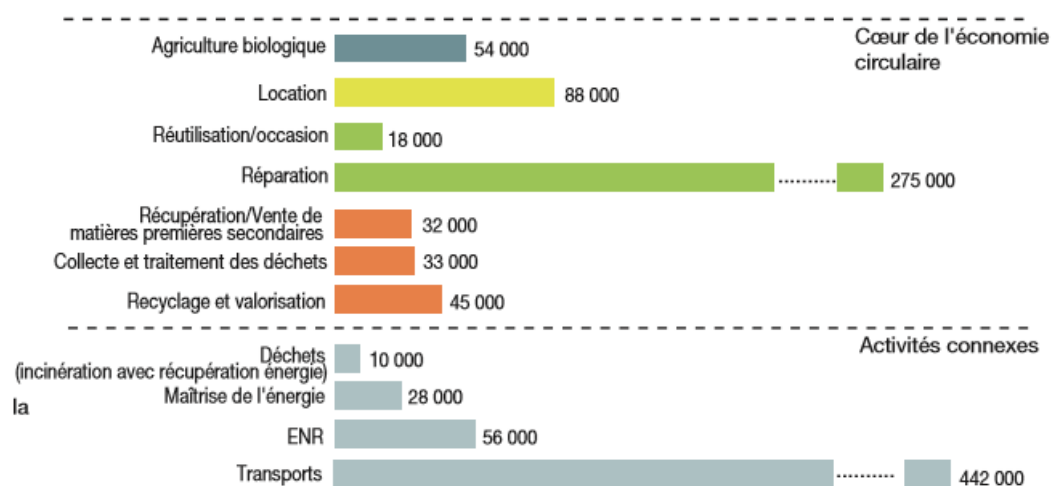
2. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA GESTION DES DECHETS SUR L'EMPLOI

Au niveau national, en 2013, d'après le service statistique du ministère (SOeS), les activités « au cœur » de l'économie circulaire mobilisent 545 000 emplois en équivalent temps plein (ETP), représentant 2,1% de l'emploi intérieur. Les activités liées à la réparation sont les plus pourvoyeuses d'emplois : 275 000. Le secteur de l'occasion mobilise, quant à lui, 18 000 ETP, la quasi-totalité des services s'adressant aux particuliers. Le recyclage et la valorisation des déchets apparaissent comme le deuxième poste le plus important en termes d'emplois : 110 000 ETP y sont comptabilisés, suivis de la location : 88 000 ETP.

(En 2012, si l'on utilise comme ratio pour les emplois liés au recyclage le taux d'utilisation des matières issues du recyclage, 13 000 emplois de l'industrie sidérurgique et 6 000 emplois de l'industrie papetière peuvent également être considérés comme liés au recyclage).

Enfin, les activités liées à l'agriculture biologique rassemblent 54 000 ETP en 2013. Les activités relevant de l'éco-conception, de l'écologie industrielle et territoriale et de l'économie de la fonctionnalité n'ont pu être quantifiées faute de pouvoir les identifier dans les nomenclatures statistiques.

L'emploi dans l'économie circulaire a gagné près de 55 000 ETP entre 2008 et 2013, soit une progression de 11 %.



L'emploi dans l'économie circulaire Sources : Insee (EAP, Esane, Clap, base des non-salariés), Ademe, SOeS (emploi dans l'économie verte). Traitements : SOeS, 2016

D'après la prospective menée au niveau national par l'institut de l'économie circulaire, le potentiel de créations d'emplois est estimé entre 200 000 et 400 000 au niveau national à l'horizon 2030. Ramené au prorata de la population régionale, cette estimation représente **un potentiel de 1 000 à 2 000 emplois en 2030. Cette estimation est à prendre avec précaution étant donné qu'une partie de ces emplois ne seront pas localisés en Martinique à cause des effets d'échelle qui pénalisent la mise en place de filières locales de recyclage.**

La note d'analyse de France Stratégie menée en avril 2016 (n°46 – L'économie circulaire, combien d'emplois ?) retient également des réallocations sectorielles créatrices d'emplois, en liaison avec des activités de l'économie circulaire plus intensives en travail que les secteurs industriels classiques. Néanmoins, elle attire l'attention sur la qualité des emplois créés (conditions de travail, rémunération, qualification), qui devra être à minima équivalente à celle des emplois actuels.

2.1 EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA GESTION DES DECHETS

Les enquêtes ADEME effectuées en 2016 recensent 524 emplois directs générés par les installations et entités de collecte des déchets en Martinique.

Cependant, ces données sont incomplètes car certaines entités ne sont pas enquêtées dans ce cadre. Il n'existe pas à ce jour de données exhaustives sur les emplois dans le secteur de la gestion et de la prévention des déchets en Martinique

L'étude ORDIF intitulée « Quel contenu en emploi direct et indirect dans le secteur des déchets en île de France » donne des indications sur le nombre d'emploi dans le secteur des déchets ménagers et assimilés. Elle estime en effet à 20 le nombre d'ETP direct et indirect pour 1 000 t de déchets ménagers et assimilés gérés par les collectivités d'île de France.

En appliquant ce ratio à la Martinique et aux évolutions de tonnages prévues dans le Plan, on estime que les emplois nécessaires à la gestion des déchets ménagers seront en baisse de 25%.

Ces baisses pourront être compensées par les évolutions de valorisation prévues sur les autres flux (déchets des activités économiques, déchets dangereux...).

Néanmoins cette approche présente de nombreuses limites, notamment dans la transposition de chiffres de l'île de France à la Martinique.

En conclusion face aux nombreuses incertitudes et données manquantes sur le nombre d'emplois réellement affectés à la gestion des déchets en Martinique, le Plan ne pourra être conclusif quant à l'impact du scénario retenu sur l'emploi dans le secteur des déchets en Martinique.